Réf. Farde e-Assemblées : 2674385

N° OJ : **42**

Projet d'Arrêté - Conseil du 22/09/2025

Objet : Association de fait F.C. Les Réalistes de Mexico.- Annulation du subside nominatif et libération des crédits.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Vu la liste des transferts reprenant des subsides nominatifs, votée par le Conseil communal en sa séance du 20/12/2023;

Considérant la dissolution de l'association;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Article 1 : Annuler le subside nominatif de 2.500,00 EUR à l'article 76201/33202 du budget ordinaire 2025 au profit de l'association de fait F.C. Les Réalistes de Mexico pour couvrir les frais de fonctionnement;

Article 2 : Libérer les crédits mentionnés en article 1.

Annexes :